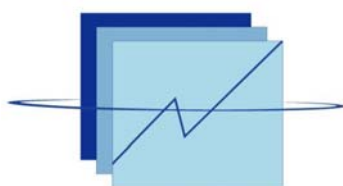


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

LES COMPTES NATIONAUX DE L'ANNEE DE BASE 2014 :

Les principaux changements et leurs impacts sur le PIB

Décembre 2018

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ROCADE FANN BEL-AIR CERF-VOLANT - DAKAR. B.P. 116 DAKAR R.P. - SÉNÉGAL

TÉLÉPHONE (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - FAX (221) 33 824 36 15

SITE WEB : www.ansd.sn

EMAIL : statsenegal@ansd.sn

DIRECTION DU PROJET DE RENOVATION DES COMPTES NATIONAUX

Papa Amadou SARR	Président du Comité de Pilotage du PRCN
Babacar NDIR	Directeur Général de l'ANSD
Allé Nar DIOP	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Mbaye FAYE	Coordonnateur de l'unité de Gestion du PRCN
Ousseynou SARR	Chef de projet du changement d'année de base

COORDINATION TECHNIQUE

Mamadou Ngalgou KANE	Chef de l'unité opérationnelle du changement d'année de base
Adama SECK	Chef du Bureau de la Comptabilité nationale

EQUIPE DE REDACTION

Fodé DIEME	Comptable National
Khadim SOURANG	Comptable National
Abdou Aziz DIOUF	Comptable National

Ce rapport a été rédigé avec l'appui technique de Malick DIOP, Madiaw DIBO, Wouddou DEME, Penda AMAR, Khoudia Laye SEYE, Kandé CISSE, Hamady DIALLO, Moussa DIALLO, Mouhamadou Falilou DIOUM, Mambodj FALL, Ndeye LO, Adja Aby SAMBE, Seynabou SARR, Moustapha TALL, Serigne THIAM, Pape Mamadou NDIAYE, Mouhamadou Bassirou DIOUF, Manga NDIAYE, Amy colé CISSE, Fatimatou SY, Mamadou Diang BA, Amadou Racine DIA, Modou Ndour FAYE

L'ANSD remercie particulièrement :

- M. Aboubacar Sédikh BEYE, ancien Directeur général de l'ANSD ;
- M. Ibrahima SORY, Expert en comptabilité nationale à AFRISTAT ;
- Mme Charlotte SCHILTZ : Experte en comptabilité nationale, consultante court terme du FMI

Sommaire

I.	LE NIVEAU DU PIB EST REVISE A LA HAUSSE DE 29,4%	3
II.	LES PRINCIPAUX FACTEURS DE LA REEVALUATION.....	3
II.a.	Amélioration de la couverture et de la méthodologie.....	3
1.	Secteur agricole	3
2.	Secteur moderne des entreprises	4
3.	Secteur informel non agricole.....	4
4.	Production des ménages pour compte propre	5
5.	Administrations publiques et taxes.....	5
6.	Les autres traitements.....	5
II.b.	Les impacts des changements du SCN 2008.....	5
III.	LE PIB REVISE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES.....	9
1.	Le secteur primaire.....	9
2.	Le secteur secondaire	10
3.	Le secteur tertiaire.....	11
IV.	LES CHANGEMENTS SUR LES AGREGATS DE LA DEMANDE	11
V.	CONSEQUENCES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES	12

Annexes

Annexe 1.	Les modifications apportées à la nomenclature	15
Annexe 2.	Le champ du Recensement Général des Entreprises.....	16
Annexe 3.	Estimation de la production des entreprises du secteur formel à l'aide du RGE.....	17
Annexe 4.	Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelles au Sénégal	17
Annexe 5.	Méthodologie d'estimation du loyer imputé	17
Annexe 6.	Collecte des données des activités émergentes	19
Annexe 7.	Production non marchande de la Direction nationale de la BCEAO.....	19
Annexe 8.	Changements du SCN 2008 adoptés.....	19

Liste des tableaux

Tableau 1:	Sources des écarts du PIB en 2014 entre la nouvelle et l'ancienne base.....	7
Tableau 2:	Ecart du PIB entre la nouvelle base 2014 et l'ancienne base 1999.....	9
Tableau 3 :	Ecart des valeurs ajoutées du secteur primaire entre les bases 2014 et 1999	10
Tableau 4 :	Ecart des valeurs ajoutées du secteur secondaire entre les bases 2014 et 1999.....	10
Tableau 5:	Ecart des valeurs ajoutées du secteur tertiaire entre les bases 2014 et 1999	11
Tableau 6:	Ecarts des emplois du PIB entre la nouvelle base 2014 et la base 1999	12
Tableau 7:	Quelques résultats les indicateurs macroéconomiques.....	12

RESUME

Cinq principaux défis furent identifiés pour la mise en place de la nouvelle année de base des comptes nationaux du Sénégal : (i) prendre en compte les activités économiques émergentes, (ii) améliorer la couverture de toutes les activités économiques, (iii) intégrer certaines recommandations du SCN 2008 pertinentes pour l'économie sénégalaise, (iv) mettre à jour les nomenclatures d'activités et de produits affectées par la sortie de la CITI révision 4 et adaptées par AFRISTAT pour ses pays membres et (v) utiliser la plateforme informatique ERETES comme module d'aide à l'élaboration des comptes nationaux.

La nouvelle base intègre la production de la pêche continentale, de l'aquaculture et d'eau en milieu rural. Elle prend en considération les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) de 2016, l'Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelle du Sénégal (ENUPIS) de 2016, l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011 complétée des données de l'enquête "Listening to Senegal" (L2S) de 2014 et l'enquête annuelle agricole extrapolée à partir des ménages agricoles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013.

Elle a aussi pris en compte les nouveautés du SCN 2008 pertinentes pour l'économie sénégalaise, notamment le traitement de la recherche et développement, le mode de calcul du Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré (SIFIM) et sa ventilation en emplois, le calcul de la production de l'assurance non-vie (dommage) à partir des indemnités ajustées et la production non marchande de la Direction nationale de la BCEAO pour le Sénégal.

Les changements ont conduit à un nouveau PIB de 9 775 milliards FCFA en 2014, soit une réévaluation 29,4% par rapport à son niveau de l'ancienne base 1999. Cet écart est essentiellement imputable aux améliorations des sources et méthodologies (25,5 points) et aux changements induits par l'adoption du SCN 2008 (3,0 points).

Du point de vue des emplois du PIB, la variation est due à hauteur de 20,4 points par la consommation finale, de 9,1 points par l'investissement (Formation brute de capital, variation des stocks et acquisition nettes d'objets de valeur) et de -0,1 point par les exportations nettes des importations. Le poids de la consommation finale dans le PIB de 2014 passe de 94,8% (base 1999) à 89,0% dans la nouvelle base, le taux d'investissement s'améliore de 24,4% (base 1999) à 25,7% dans les comptes rénovés 2014. Le poids des exportations nettes des importations dans le PIB se situe à -14,9% dans la base 2014 alors qu'elle était de -19,2% dans l'ancienne base.

INTRODUCTION

Jusqu'en 2014, le Sénégal publiait des comptes nationaux de base 1999, suivant le Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN93), alors que les recommandations internationales exhortent les pays à réviser au moins tous les dix (10) ans l'année de base pour mieux appréhender les changements affectant les structures de l'économie. Par ailleurs, la Commission Statistique des Nations Unies a adopté en 2008 un nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008) et de nouvelles nomenclatures d'activités (CITI, rév.4) et de produits (CPC, rév.2) pour mieux tenir compte des profondes mutations économiques récentes.

Au niveau continental, pour impulser la mise en œuvre du SCN 2008, des initiatives ont été prises par les organismes panafricains (CEA, la BAD et la CUA). Un programme africain pour l'application harmonieuse et coordonnée du SCN 2008, au niveau pays, a été initié. De même, la mise en œuvre du SCN 2008 a été considérée comme le premier pilier de la "Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique" (SHaSA) par les Directeurs Généraux (DG) des Instituts Nationaux de Statistique (INS) au cours de la cinquième réunion du Comité des DG des INS en décembre 2010.

Conformément à la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) et eu égard à la dynamique enclenchée au niveau continental, l'ANSD a lancé, officiellement en mars 2015, le Projet de Rénovation des Comptes Nationaux (PRCN). Le choix de l'année de base s'est porté sur 2014. En sus de la volonté d'intégrer les recommandations du SCN 2008 et de mettre à jour les nomenclatures d'activités et de produits, les autres défis du PRCN étaient principalement la prise en compte des activités économiques émergentes, l'amélioration de la couverture de toutes les activités économiques et l'utilisation de la plateforme informatique ERETES comme module d'aide à l'élaboration des comptes nationaux.

La réalisation du PRCN s'est effectuée en deux composantes, confiée chacune à une équipe dédiée, placées sous une Unité de gestion coordonnée par le Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN). Les deux composantes sont les suivantes :

- Volet « changement d'année de base des comptes nationaux (CAB) » ;
- Volet « Recensement Général des Entreprises (RGE) ».

L'objectif poursuivi par le premier volet était d'établir la nouvelle année de base (2014) et la première année courante (2015) des comptes nationaux, conformes aux exigences du SCN 2008, reflétant au mieux les structures actuelles de l'économie.

Le deuxième volet visait à réaliser le premier recensement des entreprises au Sénégal pour, d'une part, améliorer les statistiques d'entreprises et les produits statistiques connexes et, d'autre part, permettre une meilleure couverture des comptes nationaux.

La présente note vise à analyser les principaux changements induits par le passage de la base 1999 à la base 2014. En particulier, les impacts de l'amélioration de la couverture des sources

de données et de l'adoption du SCN 2008 sur le niveau des agrégats économiques seront analysés.

I. LE NIVEAU DU PIB EST REVISE A LA HAUSSE DE 29,4%

La réalisation des comptes nationaux de la nouvelle année de base 2014 a conduit l'ANSD à mener de grandes opérations de collecte de données, en particulier la réalisation du Recensement Général des Entreprises (RGE), avec une composante enquête de structure auprès des entreprises du secteur moderne, et de l'Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelles dans les Ménages (ENUPIIS). Les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011, de la L2S et de l'enquête annuelle agricole extrapolée à partir des ménages agricoles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 ont été exploités. Les comptes rénovés incluent également les activités, qui étaient insuffisamment prises en comptes dans la base 1999, telles que l'hydraulique rurale, la pêche continentale, l'aquaculture, les activités illégales, etc.

S'agissant des nouveautés du SCN 2008 intégrées dans les comptes révisés, elles portent particulièrement sur le traitement de la recherche et développement (R&D), l'affinement de la méthodologie de calcul du Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré (SIFIM) et sa ventilation en emplois suivant les différentes utilisations, le calcul de la production de l'assurance non-vie en estimant des indemnités ajustées et la prise en compte de la production de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal.

Au total, les changements ont conduit à réviser le niveau des grands agrégats macroéconomiques, en particulier le Produit Intérieur Brut (PIB). Le PIB, indicateur le plus réputé pour mesurer l'activité économique sur le territoire national, s'élève maintenant à 9 775 milliards FCFA en 2014, soit une révision à la hausse de 29,4% par rapport à son niveau dans la base 1999 pour la même année.

Les changements introduits par le SCN 2008 ont contribué pour 3,0 points à la réévaluation du PIB tandis que l'amélioration de la couverture et des méthodes a contribué pour 25,5 points¹.

II. LES PRINCIPAUX FACTEURS DE LA REEVALUATION

II.a. Amélioration de la couverture et de la méthodologie

1. Secteur agricole

Amélioration des données sources de la production agricole

L'estimation de la production agricole dans les comptes rénovés est faite à partir d'une enquête agricole s'appuyant sur la base de sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage réalisé en 2013 (RGPHAE 2013) alors que la

¹ Les autres ajustements, la correction des omissions ou erreurs ont contribué pour 0,9 point

précédente base de sondage était issue du Recensement National de l'Agriculture de 1997 dans les comptes de base 1999.

La mise à jour de la base de sondage et l'actualisation de l'estimation des paramètres techniques de l'agriculture et de l'élevage ont entraîné une augmentation de la valeur ajoutée de 289 milliards FCFA, soit une contribution de 3,8 points à la réévaluation du PIB.

Prise en compte de la production de l'aquaculture et la pêche continentale

Les comptes rénovés intègrent aussi les productions de la pêche continentale et de l'aquaculture qui n'étaient pas prises dans les comptes de la base 1999. Ces activités ont augmenté le PIB respectivement de 6 milliards et 1 milliards FCFA.

2. Secteur moderne des entreprises

Le Recensement Général des Entreprises (RGE)

Le RGE a couvert l'ensemble du territoire national et ciblé tous les établissements des secteurs formel et informel disposant d'un siège ou d'un local professionnel (fixe) aménagé où ils exercent leurs activités (cf. annexe 1). Il a, entre autres, permis de disposer d'un répertoire plus exhaustif des entreprises formelles classées selon la nouvelle nomenclature des activités et produits et d'affiner les informations de la matrice de l'emploi.

L'estimation de la production des entreprises formelles (n'ayant pas transmis leur bilan comptable de 2014) à partir des données du RGE (cf. annexe 2) et la mise à jour des coefficients techniques de production, notamment avec l'enquête de structure, ont induit une réévaluation de la valeur ajoutée de 772 milliards FCFA, soit une contribution de 10,2 points à l'augmentation du PIB.

Production des activités des professions libérales

La production de la branche "autres services spécialisés scientifiques et techniques" est réajustée pour pallier sa sous-estimation liée à la difficulté de disposer d'informations exhaustives sur les activités de services juridiques, comptables et de conseils. La production a été estimée à partir des demandes des entreprises du secteur formel en services des professions libérales. Elle a relevé la valeur ajoutée de la branche de 183 milliards FCFA, soit une contribution de 2,4 points à la réévaluation du PIB.

3. Secteur informel non agricole

Amélioration de la couverture du secteur informel non agricole

En complément du RGE, limité aux unités économiques ayant un local fixe aménagé, une enquête nationale a été réalisée pour capter la production des unités de production qui ne disposent pas d'un local fixe aménagé (cf. annexe 3). L'Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelles du Sénégal (ENUPIS) a fourni des données sur les comptes de production et d'exploitation des unités de production informelles par branche d'activité. L'intégration des données de l'ENUPIS a augmenté la valeur ajoutée du secteur informel non agricole de 199 milliards FCFA, soit une contribution de 2,6 points à l'augmentation du PIB.

Hydraulique rurale

Les comptes révisés ont amélioré la couverture des activités de l'hydraulique rurale (cf. annexe 5) en relevant sa production de 27 milliards FCFA avec une valeur ajoutée de 14 milliards, soit une contribution 0,2 point à l'augmentation du PIB.

4. Production des ménages pour compte propre

Réévaluation du loyer imputé

Dans les comptes de la base 1999, il a été constaté que la production des services des logements que s'offrent les ménages propriétaires est très sous-estimée, et ce, depuis les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II) de 2011 et de l'Enquête Monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar (EMSILD) de 2010.

L'amélioration de la source des données (cf. annexe 4) a conduit à une réévaluation de la valeur ajoutée des services de loyer imputé de 367 milliards FCFA, soit 4,9 points de contribution à la réévaluation du PIB.

Services domestiques

La base 2014 intègre la production des services domestiques estimée à 53 milliards FCFA, contribuant à 0,7 point à la réévaluation du PIB

5. Administrations publiques et taxes

Dans le secteur des administrations publiques, les traitements ont conduit à une hausse de la valeur ajoutée de 218 milliards FCFA, soit 2,9 points de contribution à l'augmentation du PIB. En particulier, la prise en compte des salaires des corps émergents dans l'éducation et la santé comme des charges de personnel et non plus comme des frais de prestation de services a induit une hausse de la valeur ajoutée des APU de 104 milliards FCFA tandis que l'intégration des nouvelles taxes telles que le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP) et le Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) a relevé le PIB de 95 milliards FCFA.

6. Les autres traitements

L'affinement de la méthode de calcul de la production de la Direction Nationale de la BCEAO a induit une baisse de la valeur ajoutée de 1 milliard FCFA tandis que l'amélioration de la couverture des activités des ISBLSM et l'intégration des activités illégales ont respectivement augmenté la valeur ajoutée de 12 milliards FCFA et 15 milliards FCFA.

II.b. Les impacts des changements du SCN 2008

L'adoption des changements du Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008) qui sont pertinents pour l'économie du Sénégal a conduit à rehausser le PIB de 230 milliards FCFA, soit une contribution de 3,0 points.

Recherche développement et prospection minière

La prise en compte des recommandations relatives à la recherche développement et la prospection minière (cf. annexe 7) a apporté 177 milliards FCFA de valeur ajoutée, soit une contribution de 2,3 points à la réévaluation du PIB.

Méthode de calcul du Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré (SIFIM)

La méthode de calcul du Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré (SIFIM), recommandée par le SCN 2008 (cf. annexe7), a réduit le PIB de 1 milliard FCFA par rapport à la base 1999. Toutefois, sa ventilation selon les différents emplois a induit une amélioration de la consommation finale d'environ 50 milliards FCFA. Au final, la prise en compte des recommandations sur le SIFIM a impacté le PIB de +49 milliards FCFA.

Méthode de calcul de la production de l'Assurance dommage

Le calcul de la production de l'Assurance dommage préconisé par le SCN 2008 (cf. annexe7), pour pallier les insuffisances de la méthode du SCN 93 qui surgissent en cas de destructions importantes d'actifs dues à des évènements exceptionnels comme les catastrophes naturelles, a réévalué la valeur ajoutée de 4 milliards FCFA.

Tableau 1: Sources des écarts du PIB en 2014 entre la nouvelle et l'ancienne base

Sources d'écart	Type de changement	Production 2014 base 1999 (en mds FCFA)	Production 2014 base 2014 (en mds FCFA)	Ecart production (en mds FCFA)	Impact sur le PIB (VA)	Impact en % écart PIB
Amélioration couverture & méthodologie		11 613	14 481	2 868	1 912	25,5
Secteur Agricole		594	950	356	289	3,8
<i>Production agricole</i>	<i>Amélioration des données sources</i>	594	940	346	282	3,7
<i>Aquaculture</i>	<i>Couverture</i>		2	2	1	0,0
<i>Pêche continentale</i>	<i>Couverture</i>		8	8	6	0,1
Secteur informel non agricole	<i>Amélioration des données sources</i>	3 407	4 461	1 054	199	2,6
<i>Hydraulique rurale</i>	<i>Couverture</i>		27	27	14	0,2
Activités illégales	<i>Couverture</i>		16	16	15	0,2
Production des ménages pour propre compte		113	552	439	420	5,6
<i>Loyer imputé</i>	<i>Amélioration des données sources</i>	113	499	386	367	4,9
<i>Services domestiques</i>	<i>Couverture</i>		53	53	53	0,7
Secteur moderne des entreprises		6 253	7 055	802	772	10,2
Ré-estimation production des entreprises formelles à partir du RGE et mise à jour des coefficients techniques	<i>Amélioration des données sources</i>	6 253	6 814	561	589	7,8
Réévaluation activités professions libérales	<i>Méthodologie</i>		241	241	183	2,4
Administrations publiques et taxes		1 246	1 447	201	218	2,9
Nouvelles de taxes (FSIPP et FSE)	<i>Couverture</i>				95	1,3
Administrations publiques	<i>Méthodologie</i>	1 246	1 447	201	123	1,6
<i>dont salaire corps émergents</i>	<i>Méthodologie</i>				104	1,4
Production BCEAO (hors SIFIM)	<i>Méthodologie</i>	12	10	-2	-1	- 0,0
ISBLSM	<i>Couverture</i>	22	81	59	12	0,2

Sources d'écart	Type de changement	Production 2014 base 1999 (en mds FCFA)	Production 2014 base 2014 (en mds FCFA)	Ecart production (en mds FCFA)	Impact sur le PIB (VA)	Impact en % écart PIB
Changements liés au SCN		46	372	326	230	3,0
R&D et Prospection minière	<i>Méthodologie</i>		320	320	177	2,3
SIFIM	<i>Méthodologie</i>				49	0,6
<i>Changement mode de calcul</i>	<i>Méthodologie</i>	172	170	-2	-1	- 0,0
<i>Ventilation SIFIM en emploi</i>	<i>Méthodologie</i>				50	0,7
Assurance dommage	<i>Méthodologie</i>	46	52	6	4	0,1
Autres ajustements, omissions ou erreurs		-70	704	774	78	0,9
Ensemble		11 589	15 557	3 968	2 220	29,4

III. LE PIB REVISE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES

Les travaux d'élaboration des comptes rénovés ont conduit à un nouveau PIB de 9 775 milliards FCFA en 2014, soit une révision à la hausse de 2 220 milliards FCFA, par rapport à son niveau dans les comptes de 1999, dont 290 milliards FCFA (13,1 %) lié au secteur primaire, 686 milliards FCFA (30,9%) au secteur secondaire et 1 240 milliards FCFA (55,9%) au secteur tertiaire.

Tableau 2: Ecart du PIB entre la nouvelle base 2014 et l'ancienne base 1999

En milliards de francs CFA courants	Courants 2014 base 1999	Courants 2014 base 2014	Ecart absolu	Ecart relatif (en %)
VALEUR AJOUTEE TOTALE	6 594	8 810	2 216	33,6
Secteur primaire	1 017	1 307	290	28,5
Secteur secondaire	1 577	2 263	686	43,5
Secteur tertiaire	4 000	5 240	1 240	31,0
Secteur moderne	2 898	4 248	1 350	46,6
Secteur informel	3 696	4 562	866	23,4
Taxes nettes sur les produits	961	965	4	0,4
PRODUIT INTERIEUR BRUT	7 555	9 775	2 220	29,4

1. Le secteur primaire

La valeur ajoutée du secteur primaire se chiffre à 1 307 milliards FCFA et représente 13,4% du PIB de la nouvelle base 2014. Elle est revue à la hausse de 290 milliards FCFA par rapport aux comptes base 1999. Cette réévaluation résulte de l'effet combiné d'une amélioration de la couverture et d'une meilleure estimation de la production et des intrants agricoles. Contrairement à la base 1999 où certaines activités n'étaient pas comptées, la base 2014 intègre la production des activités horticoles pluviales, de la pêche continentale et de l'aquaculture.

L'estimation de la production agricole dans les comptes rénovés est faite à partir de la base de sondage du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage réalisé en 2013 (RGPHAE 2013) alors que ladite base était issue du Recensement National de l'Agriculture de 1997 dans les comptes de base 1999.

La structure des intrants agricoles (consommations intermédiaires) a été actualisée grâce à l'étude sur les paramètres techniques de l'agriculture et de l'élevage. Cette dernière est complétée par des données de l'enquête annuelle agricole de 2012, réalisée par la Direction d'Analyse et de Prévision des Statistiques Agricoles (DAPSA), du Recensement horticole de la zone des Niayes et des métadonnées des comptes d'exploitation des spéculations suivies par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).

Ces améliorations ont conduit à une hausse de la valeur ajoutée de l'agriculture de 56,4% (soit 281 milliards FCFA), l'élevage 4,2% (soit 15 milliards FCFA), la pêche 7,8% (soit 8 milliards FCFA) alors que celle de la sylviculture a chuté de 8 milliards FCFA.

Tableau 3 : Ecart des valeurs ajoutées du secteur primaire entre les bases 2014 et 1999

En milliards de francs CFA courants	Courant 2014 base 1999	Courant 2014 base 2014	Ecart absolu	Ecart relatif (en %)	Poids dans le PIB base 1999 (en %)	Poids dans le PIB base 2014 (en %)
Valeur ajoutée du secteur primaire	1 017	1 307	290	28,5	13,5	13,4
<i>Agriculture</i>	499	780	281	56,4	6,6	8,0
<i>Elevage</i>	348	363	15	4,2	4,6	3,7
<i>Sylviculture</i>	65	51	-14	-21,5	0,9	0,5
<i>Pêche</i>	105	113	8	7,8	1,4	1,2

2. Le secteur secondaire

La valeur ajoutée du secteur secondaire s'est élevée à 2 263 milliards FCFA dans la nouvelle base 2014 contre 1577 milliards FCFA pour les comptes base 1999, soit une revue à la hausse de 686 milliards FCFA. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'amélioration de la source des données, des activités des unités agroalimentaires et autres industries, par l'enquête sur les unités de production informelles dans les ménages (ENUPIS), le Recensement Général des Entreprises (RGE) et la répercussion de la réévaluation de la production agricole.

Les valeurs ajoutées des industries agroalimentaires et autres industries ont respectivement augmenté de 454 milliards FCFA et 194 milliards FCFA en valeur absolue par rapport aux comptes base 1999. La valeur ajoutée des extractives dans la nouvelle base a connu une hausse de 24,5%, comparée à celle des comptes base 1999, grâce à l'amélioration de la couverture des unités informelles s'activant dans ce secteur.

Tableau 4 : Ecart des valeurs ajoutées du secteur secondaire entre les bases 2014 et 1999

En milliards de francs CFA	Comptes 2014 base 1999	Comptes 2014 base 2014	Ecart absolu	Ecart relatif (en %)	Poids dans le PIB base 1999 (en %)	Poids dans le PIB base 2014 (en %)
Valeur ajoutée du secteur secondaire	1577	2263	686	43,5	20,9	23,2
<i>Extractives</i>	155	193	38	24,5	2,1	2,0
<i>Agroalimentaires</i>	373	827	454	121,7	4,9	8,5
<i>Autres industries</i>	1050	1244	194	18,5	13,9	12,7

3. Le secteur tertiaire

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée à 5 240 milliards FCFA, soit une hausse de 31,0% par rapport à l'ancienne série. Elle représente 53,6% du PIB. La révision à la hausse est principalement imputable à l'amélioration de la source de données du loyer imputé et de l'estimation des activités des professions libérales, de la prise en compte des salaires des corps émergents dans l'éducation et la santé et de l'intégration de la recommandation du SCN 2008 relative à la recherche développement et la prospection minière. La valeur ajoutée des services marchands a progressé de 37,8%, soit 634 milliards FCFA en relation avec la réévaluation des activités des professions libérales (183 milliards FCFA), l'intégration de la R&D (177 milliards FCFA), le mode de calcul du SIFIM et sa ventilation selon les emplois (49 milliards) et l'amélioration de la couverture des services de télécommunications et informatiques (46 milliards FCFA) et de transports (56 milliards FCFA).

La valeur ajoutée des APU a augmenté de 13,5% en liaison avec la prise en compte des salaires des corps émergents (104 milliards).

Tableau 5: Ecart des valeurs ajoutées du secteur tertiaire entre les bases 2014 et 1999

En milliards de francs CFA	Comptes 2014 base 1999	Comptes 2014 base 2014	Ecart absolu	Ecart relatif (en %)	Poids dans le PIB base 1999 (en %)	Poids dans le PIB base 2014 (en %)
Secteur tertiaire	4000	5240	1 240	31,0	52,9	53,6
<i>Commerce</i>	1 201	1250	49	4,1	15,9	12,8
<i>Services marchands</i>	1 674	2 308	634	37,8	22,2	23,6
<i>APU et autres services non marchands</i>	1 125	1683	558	49,6	14,9	17,2
<i>Dont : Loyer imputé</i>	106	474	367	346,2	1,4	4,8

IV. LES CHANGEMENTS SUR LES AGREGATS DE LA DEMANDE

Les dépenses de consommation finale se chiffrent à 8 700 milliards de FCFA dans la nouvelle base contre 7160 milliards dans l'ancienne base, soit une hausse de 21,5% et une contribution de 20,4 points à la réévaluation du PIB. Son poids dans le PIB a baissé et passe de 94,8% (base 1999) à 89,0% dans la nouvelle 2014. L'augmentation de la consommation finale de 1 540 milliards FCFA est liée à la révision du loyer imputé de 386 milliards FCFA, à l'amélioration de l'estimation de la consommation en produits agroalimentaires (660 milliards), à la prise en compte des services domestiques (53 milliards) et une partie du SIFIM en consommation finale (50 milliards FCFA), à la hausse de la dépense de consommation non marchande finale des APU (127 milliards FCFA) et des ISBLSM (59 milliards FCFA).

Tableau 6: Ecart des emplois du PIB entre la nouvelle base 2014 et la base 1999

	Comptes base 1999	Comptes base 2014	Ecart absolu	Ecart relatif (en %)	Contribution à l'écart du PIB	Poids dans le PIB base 1999 (en %)	Poids dans le PIB base 2014 (en %)
Total des emplois	7 555	9 775	2 220	29,4	29,4		
Consommation finale	7 160	8 700	1 540	21,5	20,4	94,8	89,0
<i>Publique</i>	1 254	1 440	186	14,8	2,5	16,6	14,7
<i>Privée</i>	5 905	7 260	1 355	22,9	17,9	78,2	74,3
FBCF	1 931	2 295	364	18,9	4,8	25,6	23,5
<i>Publique</i>	515	603	88	17,1	1,2	6,8	6,2
<i>Privée</i>	1 416	1 692	276	19,5	3,7	18,7	17,3
Variation de Stocks	-87	214	301	-346,0	4,0	-1,2	2,2
Objets de valeur		21	21		0,3		0,2
Exportations Nettes	-1 449	-1 455	-6	0,4	-0,1	-19,2	-14,9

La formation brute de capital fixe (FBCF) augmente de 18,9% (soit 364 milliards FCFA) dans la nouvelle base et contribue pour 4,8 points à la variation du PIB en raison de l'élargissement du champ de la FBCF à la recherche développement et la prospection minière (320 milliards FCFA). Le taux d'investissement passe de 24,4% (base 1999) à 25,7% (base 2014).

Les exportations nettes des importations baissent légèrement de 6 milliards FCFA en contribuant de -0,1 point à la hausse du PIB.

V. CONSEQUENCES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Les finances publiques

En raison de la réévaluation du PIB de l'année 2014 :

- le solde budgétaire s'établit à -4,0% (base 2014), contre -5,1% (base 1999) ;
- le taux de pression fiscale passe de 19,6% (base 1999) à 15,1% (nouvelle base) et s'éloigne davantage du critère de convergence de l'UEMOA fixé à un minimum de 20%;
- le taux d'endettement se situe à 42,0%, contre 54,4% selon les anciens comptes.

Les échanges extérieurs

Le solde extérieur courant rapporté au PIB s'établit à 6,8% contre 8,8% dans la base 1999.

Tableau 7: Quelques résultats les indicateurs macroéconomiques

Indicateurs de convergence	Comptes 2014 base 1999	Comptes 2014 base 2014
Solde budgétaire global / PIB	-5,1%	-4,0%
Solde extérieur courant / PIB	-8,8%	-6,8%
Taux de pression fiscale (recettes fiscales hors FSE / PIB)	19,6%	15,1%
Taux d'endettement (dettes publiques/PIB)	54,4%	42,1%

Taux d'investissement ((FBCF+ Stock)/PIB)	24,4%	25,9%
---	-------	-------

CONCLUSION

Le changement d'année de base des comptes nationaux a été réalisé dans le cadre d'un projet, dénommé "Projet de Rénovation des Comptes Nationaux (PRCN)", composé de deux volets : le Recensement Général des Entreprises (RGE) et le Changement d'année de base des comptes nationaux (CAB). Il a été précédé de plusieurs rencontres avec les sectoriels (fournisseurs et utilisateurs de données) ayant permis d'identifier, d'une part, les forces et faiblesses des comptes en terme de couverture et de méthodologie et, d'autre part, les opportunités et menaces aux regards des recommandations internationales sur le cadre central du SCN 2008 et les nomenclatures d'activités et de produits. La mise en œuvre du projet a adopté une structure fonctionnelle où chacun des volets fut confié à une équipe dédiée.

Bien que les actions réalisées soient satisfaisantes en termes de couverture, d'amélioration de méthodologie et d'intégration de nouveautés du SCN 2008, deux interrogations subsistent :

- la première est relative au calage des comptes nationaux sur les statistiques de la balance des paiements concernant les opérations sur les échanges extérieurs. Pour l'année de base, le calage a-t-il toute sa pertinence sachant que l'établissement de la balance des paiements emprunte des données des comptes nationaux ?
- la seconde interpelle les Etats membres de l'UEMOA sur l'harmonisation des méthodologies, en particulier sur le calcul de la production non marchande des Directions nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le choix du taux de référence pour le calcul du SIFIM.

Toutes ces préoccupations montrent la nécessité du renforcement de la collaboration des instituts nationaux de statistiques entre elles et les institutions régionales en particulier la BCEAO.

Par ailleurs, le changement d'année de base des comptes annuels a ouvert de nouveaux chantiers notamment la rétopolation, le basculement des comptes trimestriels sur les nouvelles séries ainsi que des cadres de projection des comptes macroéconomiques.

Annexe 1. Les modifications apportées à la nomenclature

L'économie sénégalaise a subi des mutations au fil des années. Elles sont caractérisées par l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux produits qui ont modifié la structure de l'économie. Face à cette situation, Il est apparu nécessaire, voire obligatoire, d'adapter les nomenclatures des activités et des produits à la réalité économique pour prendre en compte toutes les mutations économiques.

La version révisée de la nouvelle nomenclature des activités et des produits du Sénégal a été élaborée selon les caractéristiques des nomenclatures internationales (CITI, rev4) et des nomenclatures sous régionales (la Nomenclature des Activités des États Membres de l'AFRISTAT(NEAMA) et la Nomenclatures des Produits des Activités des États Membres de l'AFRISTAT(NOPEMA)). Ainsi, les principaux changements portent généralement sur le regroupement ou l'éclatement des branches en entités plus homogènes rendant plus visibles certaines activités ou produits et la suppression de certaines approches économiques de regroupement des produits qui ne sont plus actuelles ou bien différentes d'un pays à un autre. Pour illustrer ce dernier type de changement, dans l'agriculture, la distinction entre la culture de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation et la culture vivrière de produits, faite dans l'ancienne nomenclature, peut révéler des réalités différentes d'un pays à un autre. En effet, la réalité est que des produits qui sont principalement exportés ou destinés à l'industrie dans certains pays sont essentiellement consommés par les ménages dans d'autres pays. La nouvelle nomenclature supprime cette classification en distinguant la culture de produits céréaliers des autres types de cultures.

Un autre changement apporté par la nouvelle nomenclature est le regroupement d'un ensemble de branches de l'ancienne nomenclature en une seule branche. C'est le cas des branches « Pain » et « Pâtisserie de conservation, biscuits » de l'ancienne qui sont regroupées en une branche « Fabrication de pain et de pâtisseries » dans la nouvelle nomenclature. Cette agrégation est justifiée par le fait, qu'en général, ces deux activités sont indissociables : la plupart des boulangeries sont en même temps des pâtisseries et vice versa. L'éclatement de certaines branches est aussi un changement noté dans la nouvelle nomenclature. Certaines branches d'activités qui étaient mises dans des postes « fourre-tout » sont isolées dans la nouvelle nomenclature. C'est le cas de la branche « machines et matériels divers » ; qui est éclatée en trois sous-branches : « Fabrication d'équipements électriques », « Fabrication de machines à usage général » et « Fabrication de machines à usage spécifique ». Cet éclatement est aussi fait au niveau de la branche d'activités « Services aux entreprises » en deux branches distinctes : « Services spécialisés, scientifiques et techniques » et « Services de soutien et de bureau ». Au niveau de la branche « Services spécialisés, scientifiques et techniques », on note l'isolement d'une sous-branche « Recherche et développement » pour se conformer aux recommandations du SCN 2008 sur le traitement particulier de la recherche et développement.

Une branche « Services d'information et de communication » est créée dans la nouvelle nomenclature, pour se conformer aux recommandations du SCN 2008 et à la version révisée

de la CITI, rev4. Ses sous-branches sont composées de toutes les sous-branches de l'ancienne nomenclature qui ont un rapport avec les TIC.

La nouvelle nomenclature distingue le commerce de gros du commerce de détail contrairement à l'ancienne nomenclature qui ne spécifiait pas le type de commerce mais le type de produit commercialisé.

Avec cette révision, la nouvelle nomenclature compte 28 branches contre 44 pour l'ancienne et 102 sous-branches contre 99 précédemment. La structure de codification a également changé avec l'utilisation des codes alphanumériques à la place des codes numériques.

Annexe 2. Le champ du Recensement Général des Entreprises

Le RGE a couvert l'ensemble du territoire national et ciblé tous les établissements des secteurs formel et informel disposant d'un siège ou d'un local professionnel (fixe) aménagé où ils exercent leurs activités. Les unités du secteur formel sont celles qui disposent d'un Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations (NINEA) et qui tiennent une comptabilité selon les normes du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les unités du secteur informel sont particulièrement caractérisées par la non-tenue d'une comptabilité formelle.

De façon détaillée, le champ du RGE a couvert :

- le secteur primaire : les grandes entreprises agricoles, la pêche industrielle (société de pêche), les fermes aquacoles ;
- le secteur secondaire : les entreprises extractives, manufacturières, de distribution d'électricité et d'eau, de bâtiment et travaux publics et les entreprises de soutien aux industries extractives et manufacturières qui fournissent des services industriels ;
- le secteur tertiaire : les entreprises de commerce de gros et de détail, de transport (terrestre, par eau et aérien, auxiliaires de transport), d'hébergement et de restauration ; d'information et de communication, d'activités financières et d'assurance, de location immobilière, d'activités spécialisées scientifiques et techniques, d'activités de soutien et de bureau, de santé (privée), d'éducation (privée), d'activités artistiques sportives et récréatives et des autres activités de services tels définis dans la révision 1 de la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA rev1).
- les Institutions Sans But Lucratif (ISBL) : Organisations non gouvernementales, Associations, Syndicats, Partis politiques, Institutions religieuses et Fondations.

Le champ du RGE a exclu :

- les unités exerçant des activités informelles agricoles (agriculture familiale), celles de la pêche artisanale et de l'élevage ;
- les unités dont l'activité ne s'exerce pas dans un local fixe aménagé (les commerçants ambulants, les tabliers, les entrepreneurs travaillant au domicile de leurs clients, etc.) ;
- les exploitants forestiers sans licence ;
- les orpailleurs, extracteurs de sable et de sel, les mareyeurs et les transformateurs de poissons et les transporteurs non regroupés en association, c'est-à-dire isolés ;
- les établissements d'éducation et structures de santé publiques ;

- les ministères et leurs directions, ainsi que les collectivités locales ;
- les établissements publics à caractère administratif (EPA) ;
- les agences d'exécutions.

Annexe 3. Estimation de la production des entreprises du secteur formel à l'aide du RGE

Le RGE a permis de trouver des entreprises du secteur formel dont la production a été estimée à partir de leur chiffre d'affaire (CA) renseigné par le RGE et du ratio moyen CA/Production déterminé par branche d'activité et obtenu à l'aide des données entreprises ayant déposés leurs états financiers de 2014 :

$$Production_{\text{Entreprise trouvée}} = CA_{\text{Fournit par le RGE}} * Ratio \left(\frac{CA}{Production} \right)_{\text{obtenu à l'aide des DSF}}$$

Cette même formule est utilisée pour ré-estimer la production des entreprises présentes dans le répertoire du Centre Unique de collecte de l'information (CUCI) et dont la DSF de 2014 n'a pas été réceptionnée.

Annexe 4. Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelles au Sénégal

L'Enquête Nationale sur les Unités de Production Informelles au Sénégal (ENUPIS) a été menée en complément au Recensement Général des Entreprises qui s'est limité aux unités de production ayant un local fixe.

L'ENUPIS a appréhendé le secteur informel hors agriculture à l'aide d'une démarche conforme aux enquêtes de type 1-2-3.

Elle considère tous les Districts de Recensement (DR) de l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal de 2015 (ENES 2015) comme des unités d'échantillonnage primaires. Les ménages enquêtés de l'ENES sont ensuite dénombrés pour identifier ceux qui sont éligibles au questionnaire de l'ENUPIS. Sont éligibles les ménages qui ont au moins un membre propriétaire d'une unité du secteur informel. L'ENES a fourni 6 000 ménages éligibles. Parmi ces ménages, un échantillon de 1 729 UPI (Unité de Production Informelle) est tiré et réparti dans les 14 régions du Sénégal.

Pour améliorer la couverture des activités sous représentées dans l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), une enquête complémentaire a été menée auprès de 296 UPI. Cette enquête a utilisé la méthode des itinéraires.

Annexe 5. Méthodologie d'estimation du loyer imputé

Elle est inspirée du cadre théorique de S. Rosen. La méthode des loyers équivalents a été utilisée pour estimer le loyer imputé. Elle consiste à imputer la valeur des services de logement occupés par leurs propriétaires par celle estimée qu'un locataire payerait pour le même logement. La procédure est :

Identification des déterminants du loyer

Les loyers effectifs (observés sur les locataires) sont régressés par un ensemble de variables décrivant les caractéristiques des logements (des locataires) et de leurs localités :

- le type de logement ;
- le nombre de pièces du logement ;
- l'existence d'une pièce séparée pour la cuisine ;
- le principal matériau du toit du logement ;
- le principal matériau des murs du logement ;
- le principal matériau du sol du logement ;
- la nature du sol des toilettes ;
- l'abonnement à une source d'adduction d'eau ;
- l'abonnement à la SENELEC ;
- l'abonnement au téléphone ;
- la méthode d'évacuation des eaux usées
- le logement se trouve-t-il dans le département de Dakar
- l'existence d'un lotissement de la zone de résidence ;
- et le milieu de résidence.

L'équation de régression est $\log \text{PrixLoyer} = \alpha_0 + X\alpha + \varepsilon$ (eq1) où X est la matrice des variables décrivant les caractéristiques propres des logements, PrixLoyer le prix du loyer effectif (effectivement observé) et α les coefficients à estimer. Ils peuvent être déterminés par maximum de vraisemblance.

Estimation des loyers fictifs

Les coefficients $\hat{\alpha}$ estimés à partir de l'équation (eq1) sont projetés sur les caractéristiques des logements des propriétaires occupant leurs propres logements pour obtenir le loyer fictif :

$$\log \widehat{\text{PrixLoyer}} = \hat{\alpha}_0 + X\hat{\alpha} \quad (\text{eq2})$$

Les prix des loyers fictifs sont extrapolés (à partir des coefficients de pondération de l'enquête) pour déterminer le loyer imputé total.

Sources des données utilisées

- Enquête Monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar (EMSILD) réalisé en 2010 : Son échantillon a une taille de 1800 ménages locataires de la région de Dakar. Elle a été utilisée pour estimer les coefficients $\hat{\alpha}$ pour les ménages de Dakar ;
- Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II) de 2011 :
 - Pour les ménages de Dakar occupant leurs propres logements, le loyer fictif est obtenu en projetant les coefficients $\hat{\alpha}$ obtenus de l'EMSILD sur les caractéristiques de leurs logements ;
 - Pour les ménages des autres régions, les données de l'ESPS ont été utilisées pour estimer les coefficients α à partir des informations des locataires (l'échantillon contient 481 ménages locataires) avant de projeter ces derniers sur les caractéristiques des ménages occupant leurs propres logements pour obtenir le loyer fictif.
- Les loyers fictifs obtenus datant de 2011, du fait qu'elles proviennent de l'ESPS 2011, ils sont alors projetés à l'année 2014 à l'aide du taux de croissance démographique et de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).

- Enquête "Listening to Senegal" (L2S) de 2014 : utilisée pour consolider les résultats.

Annexe 6. Collecte des données des activités émergentes

Les comptes révisés ont amélioré la couverture des activités de l'hydraulique rurale, de la pêche continentale, de l'aquaculture et des activités illégales.

- Le rapport final de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) de 2014 et portant sur l'exercice de l'année 2013 a fourni des informations sur le prix du m³ d'eau par région, le circuit de distribution, le volume d'eau pompée et les différentes charges d'exploitation. Le point sur le nombre de forages en 2014 a été fourni par la Direction de l'hydraulique. La production d'eau en 2014 a été estimée en multipliant le nombre de forages en 2014 par le volume moyen d'eau pompée par forage.
- Les données de la pêche continentale sont fournies par la Direction de la Pêche Continentale.
- Les données de l'aquaculture sont obtenues auprès de l'Agence nationale de l'aquaculture.
- L'exploitation des registres des professionnels du sexe suivis au niveau des établissements de santé et des informations issus des entretiens sur le prix moyen d'une passe a rendu possible l'estimation des activités illégales.

Annexe 7. Production non marchande de la Direction nationale de la BCEAO

Selon le SCN 2008, les services produits par la Banque centrale sont identifiés dans trois grandes catégories, à savoir l'intermédiation financière, les services de politique monétaire et les services de surveillance pour la supervision des sociétés financières.

La production liée aux services de politiques monétaire et de surveillance est déterminée par les coûts de production et est considérée comme non marchande. Sa détermination de façon pratique repose sur la répartition de l'ensemble des charges de la BCEAO. Les charges liées à l'acquisition et à l'entretien des signes monétaires sont affectées en totalité au Siège. La part des autres charges est attribuée au Sénégal proportionnellement à l'effectif total des agents travaillant dans les agences sénégalaises. Les impôts sont répartis de manière égale entre les huit Etats membres.

Annexe 8. Changements du SCN 2008 adoptés

Recherche développement et prospection minière

Le SCN 93 considéré les frais de R&D comme des consommations intermédiaires. Autrement dit, ils affectent négativement la valeur ajoutée des branches qui en faisaient.

Selon le SCN 2008, la recherche et développement est un travail créatif entrepris sur une base systématique afin d'accroître le stock de connaissances et permet à ce stock de connaissances d'être employé pour concevoir de nouvelles applications.

Le produit de la recherche et développement est évalué au prix du marché s'il est acheté ou à la somme du total des coûts de production plus une majoration appropriée représentant les coûts des actifs fixes utilisés dans la production, si elle est entreprise pour compte propre.

L'exploration minière est évaluée de la même manière que la R&D. Cependant les recommandations du SCN sur son traitement datent du SCN 93. Elle n'est véritablement pas une nouveauté du SCN 2008 mais sa prise en compte est intervenue dans la nouvelle base. La R&D ou l'exploration minière est un investissement puisqu'elle est faite en vue d'améliorer l'efficacité ou la productivité, ou de trouver d'autres avantages dans le futur. De fait, elles sont traitées en emploi comme de la formation brute de capital fixe (FBCF).

De façon pratique, pour les entreprises, la production en R&D ou en exploration minière a été reconstituée à partir du poste AE du bilan (compte 211 et 2191 selon la SYSCOA). L'information existe dans la Banque de Données Economiques et Financières. Ainsi, la variation du montant du poste AE entre l'exercice n-1 et n est considérée comme de la R&D ou de l'exploration lorsque celle-ci est positive moyennant une majoration de 2,5% pour le service du capital.

Pour les unités de l'Administration publique, des questionnaires ont été adressés pour recueillir les dépenses concentrées à la R&D.

Service d'Intermédiation Financière Indirectement Mesuré (SIFIM)

Soient le montant y_P des prêts, y_D des dépôts et rr le taux de référence. En supposant que ces prêts et dépôts soient soumis à des taux d'intérêt de r_P et de r_D respectivement, la méthode de calcul de la production de SIFIM recommandée par le SCN 2008 est donnée par :

$$\text{Production SIFIM} = (r_P - rr)y_P + (rr - r_D)y_D$$

Dans la nouvelle base, le taux de référence (r_P) utilisé est celui du marché monétaire de la zone UMOA.

Les SIFIM produits et importés ont aussi été ventilés en consommation finale, intermédiaire et en exportation conformément à la recommandation du SCN 2008.

Production assurance dommage

Le SCN 2008 a amélioré le calcul de la production de l'assurance dommage pour pallier les insuffisances de la méthode préconisée par le SCN 93 qui surgissent en cas de destructions d'actifs dues à des catastrophes. Constatant les limites liées au calcul de la production sur la base des droits constatés (c'est-à-dire en considérant simplement les primes et les indemnités), le SCN 2008 préconise l'utilisation des primes acquises auxquelles on ajoute les suppléments de primes nets des indemnités ajustées.

La prime acquise correspond à la partie de la prime effective relative à la couverture fournie durant la période comptable.

Les suppléments de primes sont composés de tous les revenus d'investissements réalisés sur les réserves des assurés. Ce sont des gains non perçus par les assurés quand ils mettent les fonds à la disposition de la société d'assurance.

Les indemnités ajustées, sont une notion introduite pour se rapprocher au mieux du comportement des assureurs lorsque les indemnités dues sont trop importantes. Dans de telles circonstances, les versements sont étalés dans le temps.

Plusieurs méthodes sont proposées et celle retenue dans les comptes révisés est l'approche par anticipation. Elle cherche à relater la part des primes que les assureurs prévoient de verser en cas de sinistre.

Pour cela, le ratio des indemnités rapportées aux primes est lissé par moyenne mobile avec des coefficients linéairement décroissants. Les indemnités ajustées sont alors le produit du ratio lissé et des primes.